

# Commission locale de développement rural

## **réunions 2018**

- 21 mars 2018
- 18 avril 2018
- 23 mai 2018
- 04 juillet 2018
- 25 septembre 2018

# Commission locale de développement rural

## réunions 2018

- 21 mars 2018

## **Rapport de la réunion de CLDR tenue le 21/03/2018 à Saint-Hubert**

Présents : Baltus JM., Blaise V., Felix A., Gruselin P., Henneaux A., Henneaux JL., Jacquemin R., Lierneux H., Pasquasy F., Pierard E., Pierlot P., Slachmuylders A., Smet JP., Therer H., Van Den Abbeel F.

Pequet B., (Administration communale), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Audry J., Debiere M., Henneaux P., Hotton JP., Jaumin G., Paulus M., Pierret S., Schlachmuylders ML., Servais F., Smeyers MP.

### 1. Approbation du rapport de réunion de CLDR du 28/09/2017

Le rapport est approuvé.

### 2. Partage de l'avis du Pôle d'Aménagement du Territoire

Le 09 février 2018, une délégation composée de deux mandataires, d'un membre de la CLDR, de l'équipe d'accompagnement et des auteurs de projet a présenté au Pôle l'Aménagement du territoire (une des sections du Conseil économique et social de la Wallonie) le dossier de demande de prolongation du PCDR.

En séance, le diaporama de cette présentation est exposé et l'avis rendu par le Pôle d'Aménagement du Territoire (16/02), joint à la convocation, est commenté.

Cet avis est explicitement favorable. La Commune est maintenant en attente de l'avis du Gouvernement wallon. Sans cet avis, elle ne peut commencer l'instruction des projets de la prolongation.

Questions des membres :

- Comment expliquer la remarque du PAT quant à la « faiblesse de la cartographie » ?
  - La délégation suppose que c'est le manque de précision de la carte relative aux voies lentes qui a engendré ce commentaire négatif.
- Comment comprendre l'insistance du PAT sur « la nécessaire opérationnalisation de cette ZACC » ?
  - La ZACC est clairement une réponse au problème démographique soulevé par le diagnostic ; la partie de la cette zone appartenant à la Commune peut être mise en œuvre sans attendre.
- Le projet d'aménagement de halls relais sur la ZAEM relève-t-il du PCDR ?
  - Ce projet a été inclus dans le Lot 1 de la prolongation du PCDR pour compenser la non-réalisation du projet de transformation de l'ancien abattoir en atelier rural (projet prioritaire du PCDR initial) ; il conserve ainsi au PCDR une ambition concrète de développement économique ; mais sa réalisation sera assurée par Idelux avec une autre source de subvention que le Développement rural.

### 3. Etat des projets en cours

#### **a) Place d'Arville :**

il reste à installer les bacs à eau, des potelets à la maison Detroz, la signalisation d'un sens unique, ainsi que quelques travaux d'électricité.

L'inauguration officielle est programmée le 27/04/2018 en début de soirée (18h30-19h) et sera placée sous l'égide de la CLDR et s'intitulera « Arville en avril ».

Une manifestation ouverte aux associations du village sera organisée en été.

Un nom devra être trouvé pour cette place : un appel aux idées sera lancé via un toutes-boîtes qui annoncera également l'événement d'inauguration. (La proposition de nom devra être soumise à la Commission de toponymie de la RW pour approbation.)

**b) Réseau de voies lentes :**

L'avant-projet ayant été approuvé par la RW, la phase projet peut démarrer : un cahier des charges (dont existe déjà une ébauche) va être établi à destination des entrepreneurs pour la réalisation des quatre tronçons.

Quelques détails sont encore à régler préalablement sur un tronçon.

Parallèlement, le réseau pourrait être complété par l'aménagement de deux voiries agricoles, qui fait actuellement l'objet d'une demande de subvention.

**c) Maison de village d'Awenne :**

En l'absence prolongée de Patrick Vandersmissen, ce projet reste actuellement bloqué au stade de l'avant-projet, malgré que toutes les modifications demandées par les diverses parties prenantes (SPW, Urbanisme) ont été prises en compte par l'auteur de projet.

#### 4. Divers

Cette année étant une année électorale, le travail de la commission va être perturbé.

Il est décidé que le travail de révision de la composition de la CLDR ne sera entrepris qu'après les élections et que le projet de « réunion de présentation publique des acteurs de développement du territoire » interviendra début 2019.

En ce qui concerne l'instruction des nouveaux projets sous convention (Mirwart, Logements tremplin), nous devons attendre l'approbation de la prolongation du PCDR par le Gouvernement wallon. Dès celle-ci acquise, une rencontre entre la Commune et le SPW pourra être programmée afin d'établir une « convention de faisabilité » ; ceci est une nouvelle étape dans le processus administratif, préalable à la confection d'un cahier des charges pour désigner un auteur de projet, qui a pour but de cadrer le plus précisément possible chaque projet, afin d'éviter par la suite les mauvaises surprises et les pertes de temps (modifications du projet, de son budget, etc.).

En ce qui concerne l'instruction du projet de Maison de village d'Hatrival, contact doit être pris avec le SPW pour savoir si nous devons également attendre l'approbation du GW, puisque ce projet faisait partie du PCDR de départ.

#### 5. Calendrier

La prochaine réunion de CLDR est fixée au **18 avril 2018 à 20 heures**, à la Maison du Tourisme (sous réserve de confirmation).

La réunion suivante de CLDR sera organisée **en mai à Mirwart**, en présence de Christine Pierard et d'un représentant de l'association « plus beaux villages de Wallonie », afin de visualiser le périmètre à aménager et les options préconisées par l'auteur de projet comme par le PAT. Il sera aussi proposé à la CLDR de rencontrer, le même soir, un responsable de la structure d'accueil pour enfants « Aube », récemment implantée à Mirwart.

# Commission locale de développement rural

## réunions 2018

- 18 avril 2018

**Rapport de la réunion de CLDR  
tenue le 18/04/2018 à Saint-Hubert**

Présents : Baltus JM., Blaise V., bouzendorf D., Debière M., Felix A., Gruselin P., Henneaux A., Henneaux JL., Hotton JP., Jacquemin R., Pasquasy F., Paulus M., Pierard E., Pierlot P., Pierret S., Smet JP., Van Den Abbeel F.

Pequet B. (Administration communale), Hartman H. (ADL), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Bourgeois G., Brocart JL., Delvosalle M., Henneaux P., Jaumin G., Lierneux H., Meeus T., Pirnay MC., Servais F., Schlachmuylders A., Van Impe D.

1. Approbation du rapport de réunion de CLDR du 21/03/2018

Le rapport est approuvé.

2. Inauguration de la place d'Arville

Plusieurs membres n'ont pas reçu le toutes-boites distribué pour l'inauguration de la place d'Arville.

Le Ministre Collin a indiqué qu'il ne participerait pas à l'inauguration ; la commune prend ses renseignements par rapport à une représentation éventuelle du Ministre.

La partie logistique sera assurée par le personnel communal, des tonnelles sont prévues en cas d'intempéries. La réception est prévue pour 300 personnes. Un communiqué sera envoyé à la presse avant le 20/04.

Les membres de la CLDR sont sollicités pour :

- l'installation finale du mobilier ;
- la tenue du bar ;
- la prise de photos ;
- la collecte de propositions de noms pour la place.

La CLDR trouverait intéressant de pouvoir exposer quelques photos anciennes de la place le jour de l'inauguration. Anne Henneaux centralise les recherches.

Rendez-vous est donné aux membres à 18h30 le 27/04 pour la répartition des charges.

3. Programmation de la CLDR

**a) Réunion de mai**

Le premier projet de la prolongation du PCDR concerne la Maison de village d'Hatrival. Il peut être dès maintenant (c'est-à-dire sans attendre l'approbation de la prolongation par le Gouvernement) mis à l'instruction car il a déjà été travaillé lors de la 1<sup>re</sup> phase du PCDR. Afin de visualiser sur site les tenants et aboutissants de ce projet et préparer au mieux la réunion de Convention de faisabilité avec la RW, la prochaine réunion de CLDR se tiendra dans le bâtiment de l'ancienne école d'Hatrival.

**b) Réunion de Juin**

La CLDR approuve la proposition faite par l'équipe d'accompagnement d'organiser une soirée publique de présentation des projets de plusieurs néo-entrepreneurs de la commune (exemples : Les Gamines, Boucherie Gillard, Optique Sonnet, Magasin Folie Douce, etc.), dans le but de donner une image positive du territoire. Ces entrepreneurs seront invités à expliquer les raisons pour lesquelles ils optent pour Saint-Hubert pour lancer ou développer leurs activités.

Cette manifestation sera organisée en collaboration avec l'ADL et la publicité en sera faite à l'échelle du GAL. Elle se déroulera durant la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de juin.

Un groupe de travail est constitué pour monter ce projet :

- Dominique Bousendorf ;
- Marcel Debière ;
- Paul Gruselin ;
- Francis Pasquasy ;
- Hélène Hartman (ADL) ;
- Anne Henneaux ;
- Jean-Luc Henneaux.

Il se réunira début mai.

**c) Réunion de septembre**

Comme convenu lors de la précédente réunion de CLDR, elle sera organisée dans le village de Mirwart, en vue de préparer la réunion de Convention de faisabilité avec la RW, en présence d'un représentant de l'association « Plus beaux villages de Wallonie ».

**4. Evaluation du fonctionnement de la CLDR**

L'équipe d'accompagnement souhaite évaluer le fonctionnement de la CLDR au niveau de la représentativité de la CLDR, du format des réunions, de l'impact du processus, de la satisfaction personnelle des membres et d'un document type à confectionner pour les membres de la CLDR.

À cette fin, les membres sont invités à répondre individuellement, en séance, à un questionnaire établi par l'équipe d'accompagnement. L'anonymat est autorisé. Les réponses seront analysées par la seule équipe d'accompagnement.

**5. Divers.**

**Suivi des conventions**

Le projet Voies lentes doit passer prochainement au Conseil communal. L'installation de mobilier urbain (bancs) et de plantation sur les parcours devrait être budgétée et programmée.

Le projet Maison de village d'Awenne est toujours au stade avant-projet, en attendant que la Région donne son accord de passer au stade projet. Le manque de personnel au SPW retarde cette opération.

La commune espère qu'en une seule réunion avec la RW on puisse débloquer le projet Awenne et engager le projet Hatrival

**Retour sur les rencontres GAL**

Une réunion sur « l'emploi partagé en agriculture » était organisée à Smuid par le GAL le 16/04. Un projet associant trois fermes de Hesbaye pour la création de deux emplois salariés à mi-temps a été présenté à une quinzaine d'agriculteurs du territoire.

La CLDR indique que l'agriculture est un sujet absent dans la démarche du PCDR de la commune. Une seule réunion spécifique a été organisée, voici plusieurs années, durant la crise du lait. Il est proposé d'inviter, lors d'une prochaine réunion, la chargée de mission du GAL pour qu'elle explique les actions prévues sur l'ensemble du territoire du GAL et plus particulièrement sur la commune de Saint-Hubert.

L'ADL quant à elle établit un répertoire des agriculteurs de l'entité

## 6. Calendrier

27/04 : inauguration de la place d'Arville.

23/05 : réunion de CLDR à Hatrival.

La première réunion du groupe de travail relatif à la soirée de présentation des néo-entrepreneurs se déroulera durant la première semaine de mai – la date sera communiquée aux participants par e-mail.

# Commission locale de développement rural

## réunions 2018

- 23 mai 2018

## ***Rapport de la réunion de CLDR tenue le 23/05/2018 à Hatrival***

Présents : Audry J., Baltus JM., Blaise V., Debière M., Delvosalle M., Gruselin P., Henneaux A., Hotton JP., Jacquemin R., Lierneux H., Pasquasy F., Pierlot P., Pierret S., Servais F., Smet JP., Vandercoilden M., Van Impe D.

Pecquet B. (Administration communale), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Brocart JL., Félix A., Hartman H. (ADL), Henneaux JL., Henneaux P., Pirnay MC, Smeyers MP., Van Den Abbeel F.

### 1. Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 18 avril 2018.

Le rapport est approuvé

### 2. Inauguration de la place d'Arville

Les retours et impressions sont globalement bons. Certains membres regrettent toutefois que si peu d'habitants du plus gros village de la commune se soient déplacés.

Lors de l'événement, les participants avaient la possibilité de proposer des noms pour baptiser cette place. Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'école communale ont également été sollicités à cette fin. Les différentes propositions sont affichées et chaque participant, à l'aide de gommettes, pointe les deux auxquelles va sa préférence.

Le résultat de l'exercice est :

- Place du beau rivage ..... 1 voix
- Place de la convivialité ..... 1 voix
- Place du village ..... 2 voix
- Au repos du Lumçon ..... 4 voix
- Place Pierre Joseph Dosimont ..... 8 voix
- Place du Lumçon ..... 18 voix

Les deux propositions majoritaires vont être soumises à la Commission de Toponymie de la Région wallonne, puis, si elles sont recevables, au collège communal.

### 3. Aménagement de la Maison de village d'Hatrival

Le 1/2/2017 a eu lieu une rencontre avec la population du village d'Hatrival à la salle paroissiale. Les avantages et contraintes respectifs de 2 locaux possibles (anciennes écoles et salle paroissiale) avaient été exposés. Le choix des participants s'était porté vers l'aménagement des anciennes écoles. Avoient aussi listées les activités qui se déroulent dans les 2 salles et les desiderata d'activités nouvelles (cf. rapport CLDR du 1/2/2017).

(La salle paroissiale a depuis lors été fermée au public sur ordre des pompiers.)

Le Bureau d'étude *Impact* a, sur base de ces informations, établi une esquisse d'avant-projet pour les besoins du dossier de prolongation du PCDR, dans lequel ce projet est prioritaire. Cette esquisse n'est pas à confondre avec le plan définitif de l'aménagement de la maison de village : elle est une base de travail.

Le bâtiment présente une bonne volumétrie, l'extérieur en est assez sain mais nécessite une meilleure isolation. Le terrain présente un très fort dénivelé amenant des contraintes architecturales lourdes. L'esquisse prévoit la construction d'une annexe à toit plat à l'arrière du bâtiment, reliée au bâtiment actuel, capable d'accueillir une centaine de personnes ; le club des jeunes serait installé au niveau -1 de cette annexe, avec accès direct au terrain. L'intérieur du bâtiment actuel comprendrait des locaux de

différentes dimensions, une cuisine de +/- 17 m<sup>2</sup>, des sanitaires accessibles sans passer par une salle. 26 places de parkings et une plaine de jeux sont encore prévues.

Une visite extérieure du bâtiment, commentée par l'agent communal en charge du PCDR, amène la CLDR à faire les recommandations suivantes :

- L'accueil et le logement de mouvements de jeunesse réclament des aménagements spécifiques ; cette option n'est pas judicieuse ;
- La « servitude » mentionnée sur l'esquisse est en fait un sentier (n°17) qu'il serait intéressant de rouvrir (annexion partielle par un agriculteur), car il conduit au Moulin d'en bas ;
- Une terrasse sur pilotis, prolongeant la nouvelle grande salle, permettrait de profiter du paysage à l'arrière du bâtiment et offrirait par la même occasion un abri pour l'entrée du local du club des jeunes ;
- L'accès à la plaine de jeux par des escaliers ne paraît pas une bonne idée ; son emplacement rend en outre une surveillance visuelle impossible au départ de la grande salle ;
- Au regard de la capacité de la grande salle, la cuisine de 17m<sup>2</sup> est trop petite ;
- L'accès à la cuisine pour les traiteurs et brasseurs semble difficile ;
- 26 places de parking, dont 3 pour PMR, semblent insuffisantes ;
- La modularité des espaces doit être recherchée, notamment à l'étage du bâtiment existant (cloison amovible) ;
- L'appendice extérieur n'est pas forcément à éliminer : il pourrait servir de lieu de tri.

Ces recommandations seront communiquées à l'auteur de projet qui sera choisi pour réaliser la fiche projet définitive.

#### 4. Rencontre de néo entrepreneurs

Le groupe de travail néo-entrepreneurs s'est réuni le 3/5. Il comprenait des membres de la CLDR et une représentante de l'ADL.

Il a d'abord estimé qu'une réunion publique à l'échelle du territoire du GAL constituait un aboutissement possible de la démarche, non son point de départ, et qu'en outre plus de deux mois seraient nécessaires à sa préparation. Il préconise dès lors de commencer par une rencontre entre CLDR et néo-entrepreneurs, pour mettre ceux-ci en confiance et décider avec eux ce qui est souhaitable.

Ensuite, il a établi une liste de néo-entrepreneurs à contacter, sur base de trois critères :

- Il vient de s'installer ;
- Il donne un nouvel élan à son activité ;
- Le projet est en cours et non au stade de réflexion ;

(L'âge du néo entrepreneur est sans importance.)

Répondent à ces critères :

- La ferme du Long Pré
- La menuiserie du Long Pré
- Jardin d'Eden
- Terre paysanne
- Les Gamines
- Borq Assur
- Atis Network
- Optique Sonnet
- Magasin Folie Douce
- Creative Paper

- Le Saint Hu'Bar
- Schoeters Salaison - Cœur d'Ardenne
- Boucherie Gillard

La CLDR complète cette liste avec les noms suivants :

- Le Code Bar
- Point Break
- Romain des Bois
- Camping Natagora
- Gauthier Gigot Parc et jardin
- Menuiserie Schauteet
- Menuiserie Guerisse Vincent

Sont cependant émis les objections et questionnements suivants :

- Les critères sont insuffisamment précis, si bien que la liste pourrait être allongée et que, en l'état, nombre d'entrepreneurs pourraient prendre ombrage de ne pas être invités ; ne faudrait-il énoncer en plus des critères de date de démarrage de l'activité, de caractère innovant de l'entreprise, d'existence d'une vitrine ?
- La CLDR n'empiète-t-elle pas sur les prérogatives de l'ADL ?
- Quel bénéfice les néo-entrepreneurs trouveront-ils à rencontrer la CLDR ?

De premiers éléments de réponse :

- l'initiative est commune à la CLDR et à l'ADL (par laquelle passera le contact avec les entrepreneurs) ;
- la CLDR peut offrir aux entrepreneurs la caisse de résonance du GAL (25.000 habitants), quand l'ADL ne travaille qu'à l'échelle communale.

En conclusion, il est convenu que le Groupe de travail poursuive la préparation de cette rencontre, mais en en clarifiant bien les objectifs et les bénéfices pour chacun.

## 5. Divers

Maison de village d'Awenne : le dossier est toujours au stade « avant-projet » au niveau de la Région Wallonne, qui manque actuellement de personnel pour instruire tous les dossiers. Il devrait passer au stade « projet » bientôt, ce qui permettra à l'auteur de projet d'établir le cahier des charges du chantier et d'introduire la demande de permis d'urbanisme.

Demande de candidature pour intégrer la CLDR : Monsieur Lamens, riverain de la salle d'Awenne, est venu consulter le projet de la maison de village d'Awenne à la maison communale. Il a signalé son désaccord sur certains points et souhaite être invité aux réunions CLDR. Il lui a été répondu que le projet n'est plus au stade de la consultation. Monsieur Lamens sera invité à faire connaître précisément ses motivations, sur base desquelles une décision sera prise quant à sa participation à la CLDR.

Retour sur l'exercice d'évaluation : quelques 1<sup>ers</sup> enseignements tirés de cet exercice :

- L'interruption en juillet et août est souhaitée par le plus grand nombre ;
- Des visites de terrains sur la commune mais également à l'extérieur sont demandées ;
- La communication est un point essentiel à travailler, tant au niveau de la CLDR que vers l'extérieur ;
- Le sort réservé aux projets inscrits dans le Répertoire du PCDR suscite un intérêt important ;
- Un petit rafraîchissement lors des réunions serait grandement apprécié.

Zone d'activité économique Idelux : Ce projet n'avance pas, malgré une échéance annoncée pour 2018-2019. Des sociétés candidates ont même été invitées par l'Intercommunale à s'installer ailleurs. La CLDR souhaite donc interpeler Idelux quant à son projet de halls relais sur le zoning. Un courrier sera rédigé en ce sens.

GAL- Voies lentes : Un membre de la CLDR, administrateur du GAL, questionnera les responsables du GAL quant à la faisabilité d'un projet de liaison entre les réseaux de voies lentes de Saint-Hubert, Libin et Libramont.

## 6. Calendrier

Le groupe de travail néo-entrepreneurs se réunira dans les prochaines semaines.

La prochaine réunion de CLDR est fixée au 4 juillet – sous réserve de confirmation – et sera consacrée à la rencontre des néo-entrepreneurs.

# Commission locale de développement rural

## réunions 2018

- 04 juillet 2018

## **Rapport de la réunion de CLDR tenue le 04/07/2018 à Mirwart**

Présents : Baltus JM., Blaise V., Bosendorf D., Debière M., Gruselin P., Henneaux A., Henneaux JL., Hotton JP., Jacquemin R., Lierneux H., Pasquasy F., Pierlot P., Smet JP.

Hartman H. (ADL), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Audry J., Jaumin G., Paulus M., Pierret S., Pirnay MC., Servais F., Smeyers MP., Van Den Abbeel F., Van Impe D.

### 1. Présentation de l'ASBL Aube

La Directrice Pédagogique, Madame Géraldine Aubreby, accueille la CLDR dans les locaux de l'ASBL à Mirwart.

Cette ASBL privée, active depuis le 01/09/2016, emploie une soixantaine de personnes tous secteurs confondus. Elle recueille, sur mandat des juges de la jeunesse, des conseillers de la protection de la jeunesse ou de l'aide à la jeunesse, une soixantaine d'enfants répartis dans 3 services différents. Les subsides proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la plus grosse institution de cette nature en province de Luxembourg.

#### \*) Service d'accueil et d'accompagnement éducatif (SAAE le Chestay)

Peut accueillir jusqu'à 26 enfants entre 4 et 17 ans ayant un environnement familial déficient. Afin de ne pas séparer les fratries, une dérogation peut être accordée pour des enfants de moins de 4 ans. Ils proviennent généralement des arrondissements proches (Arlon et Neufchâteau). Parallèlement au travail effectué avec les enfants en vue de l'intégration sociale de ceux-ci, un travail est également effectué avec les familles, des visites supervisées sont envisageables. Des ateliers spécifiques sont organisés sur des thématiques particulières telles que le deuil, la séparation.

Le principe de Famille/ami permet aux enfants de développer un lien particulier avec des personnes extérieures et de partager des activités « normales ». C'est un lien précieux mais rare, qui trop souvent ne bénéficie qu'aux plus jeunes.

#### \*) Projet pédagogique particulier (PPP le pré des forges/ l'escale des forges)

Le service peut accueillir jusqu'à 26 jeunes proches de la majorité (entre 15 et 18 ans). Le travail réalisé avec eux vise l'acquisition de l'autonomie personnelle et professionnelle. Ces jeunes sont accueillis soit au centre, soit dans des logements supervisés répartis dans les environs.

#### \*) Centre d'accueil d'urgence (CAU de Mirwart)

Le service peut héberger jusqu'à 8 enfant entre 0 et 18 ans qui sont en situation de crise et dont la prise en charge relève de l'urgence. Il reçoit jusqu'à 30 demandes d'hébergement par jour. La moyenne d'âge des pensionnaires est de 10,5 ans. La durée d'accueil est de 20 jours renouvelable une fois. Les enfants hébergés dans ce cadre peuvent venir d'autres arrondissements. Une prise en charge dans le cadre du CAU peut déboucher sur une prise en charge en SAAE par la suite.

### **Quelques remarques et commentaires**

- Il est déploré globalement qu'aucune structure n'accueille les jeunes au-delà de 18 ans
- Une partie des enfants sont domiciliés au siège de l'ASBL. Pour l'enseignement primaire, ils sont majoritairement scolarisés dans les écoles de la Commune (ils comptent pour 1,5 enfant). Ils sont intégrés à la vie associative et culturelle locale (activités mensuelles organisés par les Maisons des jeunes de Saint-Hubert et de Sainte-Ode). L'intégration au sein du village s'est parfaitement déroulée et les enfants profitent de l'espace que les lieux leur offrent.
- L'assuétude aux drogues, en particulier le cannabis, est le premier problème des jeunes encadrés par ce type de service, loin devant la violence physique.

- Afin d'offrir plus de confort et de plaisirs aux enfants, l'ASBL peut compter sur des partenariats avec d'autres ASBL telles que « la croix rouge », « le lion's », « la table ronde ».
- L'ASBL est en demande de jeux et surtout de chaussures et de vélos (en bon état) pour les enfants. Un article sera publié dans le bulletin communal pour sensibiliser la population au don de vélos et de jeux. Le Repair Café sera sollicité pour la réparation des vélos et jeux.
- L'ASBL organise un apéritif le 23 septembre, ouvert à tous.

## 2. Aménagement du centre du village de Mirwart

L'un des projets de convention du dossier de prolongation du PCDR concerne l'aménagement du centre du village de Mirwart. Un tour du village est réalisé avec explication du périmètre d'intervention, des éléments d'aménagement prévus dans l'esquisse du projet et résumé des remarques formulées par les membres du Pôle d'Aménagement du Territoire (PAT) lors de la séance de présentation du dossier.

Une partie importante des travaux se situe en sous-sol : elle consiste à enfouir la ligne d'alimentation électrique et à rénover adduction et égouttage.

De la cabine électrique jusqu'aux grilles du château, la voirie sera réaménagée, pour le confort et la sécurité des usagers et riverains : sa largeur sera réduite, des filets d'eau et des trottoirs, installés, le revêtement, amélioré. Un dévoiement au niveau de l'église limitera la vitesse.

Les voiries intérieures au village (ceinturant l'église) seront recouvertes de pavés en béton. Le parvis de l'église sera réaménagé. L'espace derrière l'église sera redessiné et couvert de dalles gazon.

Des éléments de verdure (plantations) seront égrenés dans le périmètre du projet.

Les membres du PAT s'interrogeaient sur la pertinence de créer des trottoirs, vu l'espace disponible. Ils émettaient l'idée de tout aménager selon une logique piétonne, afin que les véhicules soient incités à rouler au pas.

L'estimation budgétaire totale s'élève à 1.175.000 € avec une subvention de la part de la Région wallonne de près de 700 000 €.

### **Remarques et commentaires de la CLDR**

- La problématique du réaménagement du sentier 32 près de la ferme Gossin devra être soumise à la CCATM.
- Le projet privé d'aménagement du château de Mirwart vient de faire l'objet d'un permis. Il sera important de veiller à l'harmonie et à la synchronisation entre travaux d'aménagement du centre du village et travaux d'aménagement du Château.
- Il sera nécessaire, au moment de l'élaboration de la convention, de présenter le projet d'aménagement du centre de Mirwart aux habitants du village, au gestionnaire du château et aux représentants de l'association « Plus beaux villages de Wallonie » afin de récolter leurs avis et suggestions sur le projet.

## 3. Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 23/05/2018

Le rapport est approuvé.

Un membre demande que soit vérifiée l'information selon laquelle des entreprises auraient été invitées, par Idelux, à se délocaliser dans d'autres PAE gérés par l'intercommunale (notamment Vecmont).

Il était convenu que la CLDR adresse un courrier demandant à Idelux de confirmer son intention de construire deux halls relais sur le PAE, mais La Commune a directement interrogé l'intercommunale à ce sujet. Ce jour précisément, Idelux a informé le Collège que la procédure d'attribution du marché (pour un montant de 740.000€) était en cours et que l'entame du chantier interviendrait au printemps prochain.

#### 4. Rencontre Néo entrepreneurs

Lors de sa dernière réunion de CLDR, plusieurs membres ont émis des réserves quant au bien-fondé de l'inscription de ce projet dans le programme de travail de la Commission. Ils demandaient que, avant toute rencontre en CLDR, soient mieux précisé l'objectif de l'initiative et démontrée sa plus-value, pour les entrepreneurs comme pour la Commission.

Tenant compte de ces remarques, le Groupe de Travail, réuni le 12/06, a décidé d'organiser, le 12 juillet à midi, une rencontre du GT avec quelques néo-entrepreneurs afin de sonder l'intérêt de ces derniers pour la démarche et déterminer avec eux la forme concrète à lui donner. L'ADL a obtenu la participation à cette réunion de Aude Piette, Maxime Lagasse, Catherine Dessoy et Pascal Luchese.

Un retour vers la CLDR sera fait lors de la prochaine réunion.

#### 5. Divers

Prolongation du PCDR : la commune a été informée par le Ministre Collin que le Gouvernement wallon a approuvé, en sa séance du 21 juin 2018, la prolongation du PCDR pour une durée de 5 ans.

Composition de la CLDR : Pour rappel, la Commission compte officiellement 40 membres, dont ¼ de représentants communaux, majorité et minorité proportionnellement respectées. Sa composition sera nécessairement revue dans la foulée du suffrage communal d'octobre, en fonction de la composition du nouveau Conseil communal. Par la même occasion, avec leur accord, les invités réguliers deviendront membres à part entière de la Commission. Il faudra également voir si l'on procède à une diminution du nombre officiel de membres, par modification du ROI, ou si une démarche est entreprise pour remplir le cadre, en ciblant prioritairement la tranche de la population (20-30 ans).

Réunion Hatrival - salle de village : un membre déplore que le Club des jeunes de Hatrival n'ait pas été convié à la réunion tenue le 23/05, car l'aménagement de la salle de village concerne directement ce groupement.

Le club des jeunes avait été convié et avait participé à la réunion de consultation des habitants du village (1/2/2017), ainsi qu'à la réunion suivante. Comme la réunion de mai n'était pas publique, le club des jeunes n'a pas été invité. Il sera par contre à nouveau consulté et associé dès que le projet entrera en phase d'instruction effective (élaboration de la convention).

#### 6. Calendrier

La date de la prochaine réunion n'est pas arrêtée. Elle sera communiquée par courriel aux membres.

# Commission locale de développement rural

## réunions 2018

- 25 septembre 2018

## **Rapport de la réunion de CLDR tenue le 25/09/2018 dans les locaux « Atis » à Saint-Hubert**

Présents : Gruselin P., Henneaux A., Henneaux JL., Hotton JP., Jacquemin R., Pasquasy F., Pierard E., Smet JP. Vanden Abbeel F.

Swennen C. (ADL), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Audry J., Blaise V., Bosendorf D., Cornette M., Debière M., Félix A., Henneaux P., Jaumin G., Pierret S., Servais F.

### 1. Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 04/07/2018

Le rapport est approuvé sans réserve.

### 2. La relance économique de Saint-Hubert

#### a. Interventions de néo-entrepreneurs

##### **\*) Catherine Dessoay (*Creative Paper*)**

Après 16 ans de carrière dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, Catherine, 39 ans, a voulu se réorienter et décidé de lancer une activité de loisir créatif à Saint-Hubert, qu'elle exerce sous statut d'indépendante complémentaire (elle est employée mi-temps à la Commune).

Originaire de Vesqueville, il était évident pour elle de porter son choix sur sa commune. Elle a d'abord réalisé une étude de marché avec l'aide de l'UCM puis acquis un bien immobilier dans la rue Saint Gilles, où elle a aménagé un gîte urbain de grande capacité (7 personnes) et installé son activité *Creative paper*. Celle-ci couvre tout le travail du papier – création personnalisée de faire-part et scrapbooking, de menus et folders, carterie artisanale, etc. – mais comporte aussi un volet ateliers créatifs, lesquels permettent entre autres choses de tester du matériel onéreux avant de l'acquérir. Le public cible est constitué de mamans entre 30 et 40 ans avec de jeunes enfants ou de quinquagénaires disposant de plus de temps libre. Au fil de ses rencontres, des perspectives d'activités nouvelles apparaissent (calligraphie).

Pour l'avenir, Catherine souhaite développer des ateliers intergénérationnels. La niche « loisirs » est en effet propice à l'établissement de partenariats. Elle a ainsi collaboré avec la Maison des jeunes (atelier consacré à renouer des liens entre parents et enfants).

*Creative paper* n'est pas pour elle qu'une activité de commerce. C'est aussi une manière de revivifier les échanges humains.

Au regard des objectifs initiaux de son projet entrepreneurial, elle est actuellement satisfaite des résultats. La curiosité est éveillée.

Pour elle, les atouts de Saint Hubert sont principalement :

- Le prix réduit des biens immobiliers ;
- La volonté perçue d'une redynamisation de Saint-Hubert ;
- L'amélioration attendue de la Rénovation Urbaine ;
- La diversité des niches d'activité à développer.

#### Questions des participants :

- Les démarches administratives pour se lancer sont-elles compliquées, constituent-elles un frein ?

Elles ne sont pas très compliquées, à partir du moment où l'on a un bon business plan. Il faut pouvoir rester réaliste sur les investissements et les marchés disponibles, suivre les conseils.

- Y a-t-il eu une hésitation entre Saint Hubert et Libramont ?

Il n'y a eu aucune hésitation. Tout d'abord, Catherine est viscéralement liée à Saint Hubert. Et puis, à Libramont, on vend du matériel, quand elle, ici, apporte en plus une expertise. Sa plus-value c'est l'échange humain et les contacts. La vente n'est pas le premier argument. Elle arrive après les essais et la manipulation. Dès lors le prix du matériel, qui est peut-être plus élevé, ne constitue plus un frein en soi. Les gens ont appris à l'utiliser et savent qu'ils en auront l'utilité.

- D'où vient la clientèle ?

La clientèle vient principalement des villages de la commune et les réseaux sociaux jouent un grand rôle au niveau de sa visibilité.

**\*) Aude Piette (Les Gamines et l'espace de Coworking La Gare)**

Il y a six ans, Aude a repris, avec sa sœur, l'*Hôtel du Val de Poix*, sans y être préparée, même si elle y avait travaillé comme étudiante. Elles y ont adjoint le restaurant *Les Gamines* et développent maintenant en plus un espace de coworking. Elle-même est installée à Bruxelles depuis dix ans.

Elle privilégie un tourisme de qualité, non un tourisme de masse. La capacité d'accueil reste ainsi volontairement à taille humaine, afin de pouvoir prodiguer conseils personnalisés, recommandations ciblées, et de pouvoir échanger avec son public.

L'espace de coworking allie cette tradition d'accueil avec les nouvelles pratiques et technologies de travail à distance ou nomade. Les utilisateurs de l'espace peuvent puiser force, calme et inspiration dans l'environnement vert alentour.

Pour elle, les atouts de Saint Hubert sont principalement :

- Les « bonnes énergies », l'atmosphère que dégagent les lieux ;
- la réputation rayonnante de Saint Hubert ;
- un environnement serein, propice à la création et à la déconnexion ;
- une porte d'accès aux nouveaux métiers.

Remarques des participants :

- Il y a deux vagues d'entrepreneurs : Les anciens, qui restent attachés aux codes commerciaux classiques, et les nouveaux, qui surfent sur la vague de nouvelles pratiques commerciales. Les deux s'entendent bien, mais n'ont pas la même approche. Il y a une toutefois une forme de bienveillance réciproque.
- On se situe dans une période de transition commerciale, porteuse d'opportunités nouvelles.
- Les entrepreneurs vont mettre un place une charte de valeurs et fédérer les forces vives pour favoriser un accueil de qualité répondant aux attentes actuelles.
- Saint-Hubert est une commune où subsiste un clivage social important entre ville et villages. Malgré tout, il y a un échange important entre les entités et le développement d'activités dans Saint-Hubert attire les villageois.
- Il est important de veiller au développement des activités HoReCa sans impacter négativement les habitants des alentours.

**b. Intervention de l'ADL (C. Swennen)**

Mise en place en 2015 sur la seule commune de Saint Hubert, elle soutient le développement de l'activité des entrepreneurs installés et prodigue des conseils aux porteurs de projet entrepreneurial, aux stades de l'idée, de l'installation et de la mise en relation avec d'autres entrepreneurs.

En 2015, un seul candidat entrepreneur s'était adressé à l'ADL. En 2017, ils étaient 15 à prendre contact. Mais un dixième seulement des projets de départ aboutit concrètement.

En matière de proactivité, l'ADL ne mène pas de démarche de promotion du territoire au-delà des limites de celui-ci. Et elle estime que la période de réalisation de la Rénovation Urbaine ne constitue pas un moment propice à pareille initiative. Son action est centrée sur la ville, non sur les villages.

Afin de soutenir tant l'ADL que les entrepreneurs, il est impératif que les habitants de l'entité véhiculent eux-mêmes un discours positif sur leur territoire.

### 3. Divers : suivi des conventions

Voies lentes : pour la plupart des tracés, il n'y a pas de souci et le projet suit son cours, mais persiste le problème de la liaison à Vesqueville. Les rapports avec le propriétaire d'une parcelle sont tendus.

Salle de village d'Awenne : Les dernières adaptations apportées par l'architecte ont fait grimper le budget de 20 % (soit près de 1 000 000 € pour le projet final). Le budget devient très (trop) important pour une salle de village. Il faudra poser un choix : soit revoir à la baisse l'ampleur du projet, soit envoyer le dossier en l'état à la Région Wallonne et attendre la décision qui risque de poser question. En attendant, la période d'adjudication a été prolongée de 18 mois. Rien ne peut être décidé en « période de prudence ». Après les élections, la CLDR présentera une proposition au nouveau Conseil communal.

Pour l'avenir, il sera nécessaire d'avoir une réflexion de fond sur les salles de village :

- Quels besoins doivent-elles rencontrer absolument, à quel public doivent-elles servir (caricaturalement, aux habitants ou aux traiteurs) ?
- Quelles doivent être leur taille, l'ampleur des aménagements et du budget à y consacrer ?
- Qui doit être en charge de leur gestion, selon quelles modalités et avec quelle responsabilité ?

Cette réflexion devra déjà présider aux choix d'aménagement de la salle d'Hatrival.

### 4. Calendrier

Etant donné la période électorale, la date de la prochaine réunion n'est pas arrêtée. Elle sera communiquée par courriel aux membres et se déroulera début 2019.